

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 22/11/22

## DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 – 216

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations*

### CULTURE

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE « LA PAUSE » DE LA MAISON DU POETE AU PROFIT DU CLUB EMILE BERNARD

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la mise en application du programme communal de sobriété énergétique a contraint la collectivité à mettre fin à l'utilisation de la Maison des Associations ;
- Considérant la nécessité d'héberger les associations précédemment hébergées dans la Maison des Associations dans l'attente de la construction du Pôle associatif ;

### DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec le Club Emile Bernard, représenté par sa présidente, Madame Elisabeth VAN PRUYSEN, aux conditions suivantes :
  - Local : Salle La Pause (Maison du Poète),
  - Durée : du 01/11/2022 au 31/10/2023,
  - Montant : 25.00 €/mois ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité ou de l'association.



A Tonnerre, le 25 octobre 2022,

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre